

Max VERBIER, professeur émérite à l'université de Montpellier

Billet d'humeur certifié « non retouché » Mood ticket certified “untouched”

Certains s'en souviennent, la loi sur la santé du 26 janvier 2016 a inséré un nouvel article L. 2133-2 du Code de la santé publique obligeant l'imposition de la mention « Photographie retouchée » sur les photographies à « usage commercial » de mannequins dont l'apparence corporelle a été modifiée par un logiciel de traitement d'image et ce, afin d'affiner ou d'épaissir la silhouette.

Au travers du décret n° 2017-738 du 4 mai 2017, le Gouvernement sortant a tenu à préciser *in extremis* les contours de cette obligation.

À partir du 1^{er} octobre 2017, cette obligation concernera « notamment » les photographies à usage commercial de mannequins insérées dans des messages publicitaires diffusés par voie d'affichage, par voie de communication au public en ligne, dans les publications de presse, dans la correspondance publicitaire destinée aux particuliers et dans les imprimés publicitaires destinés au public.

Le non-respect de cette obligation, dont le contrôle sera à la charge de l'annonceur, sera puni de 37 500 euros d'amende, étant précisé que le montant de cette amende pourra également être porté à 30 % des dépenses consacrées à la publicité.

Destinée à prévenir les troubles du comportement alimentaire, cette nouvelle obligation est bien évidemment louable sur le fond. Il s'agit d'empêcher certains de nos jeunes adolescents et adolescentes prépubères d'essayer d'atteindre, bien trop souvent au détriment de leur santé, cette perfection visuelle imposée artificiellement par les industriels de la mode et de la communication.

L'anorexie et les troubles alimentaires en général font des ravages chez beaucoup d'adolescent(e)s et il est ainsi indiscutable que ses causes, quelles qu'elles soient, se doivent d'être combattues.

Pour autant, sur la forme, cette nouvelle méthode de prévention visuelle mérite quelques remarques.

Tout d'abord, certains pourront regretter que ce problème de la « retouche visuelle » n'ait été réglé qu'à moitié.

Le caractère « photoshopé » des photos n'étant pas remis en cause, nous continuerons donc demain pour notre plus grande jouissance à voir des mannequins aux abdos saillants pour les hommes, à la poitrine généreuse pour les femmes, aux ventres plats pour les deux et le tout sans pilosité, bien évidemment.

En revanche, nous serons avertis qu'il ne s'agit pas de « corps réels » et que la magie d'un pinceau « artificiel » est passée entre-temps.

« Hélas, hélas », il est à regretter que Narcisse n'ait pas eu cette chance lorsqu'il regardait son reflet. Cela aurait certainement pu lui éviter la fin tragique et sanglante que nous lui connaissons...

D'aucuns regretteront également que la question du corps « non modifié » du mannequin n'ait pas été abordée. Si la magie du numérique transforme les corps et la perception que nous pouvons en avoir, il en est de même du « silicone », des rhinoplasties et autres lipoaspirations.

Dans cette logique de prévention, pourquoi dès lors n'a-t-il pas été envisagé une obligation visant à ce que les photographies de mannequins contiennent la mention « mannequin modifié » lorsque cela aurait été le cas ?

L'absurdité de cette dernière question dérangera peut-être certains. Elle est pourtant le pendant logique de cette nouvelle forme d'« hygiénisation » communicationnelle, émanant de ce qu'Alain Deneault, notre cousin québécois, appelle désormais la « médiocratie ».

Le traitement de problèmes de santé publique tel que notamment la lutte contre l'anorexie, le cancer lié au tabagisme ou encore l'obésité et le surpoids, ne peut continuer à se faire au travers d'une « infantilisation » permanente des individus libres que nous sommes. Il doit s'inscrire dans une lutte d'intérêts situés en amont et qui sont souvent, ne nous le cachons pas, non pas juridiques mais avant tout d'ordre économique.

Reste que cela demandera un certain courage politique et une farouche opposition aux lobbyistes en tout genre.

Seul l'avenir nous dira si nos nouveaux gouvernants sont véritablement prêts à relever le défi pour l'avenir de nos enfants et petits-enfants...